

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 janvier 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX

Membres excusés : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - M. NUDANT (pouvoir Mme WILLIAMS) - M. BAZIN - Mme THYEBALUT - Mme JARZAGUET - M. HELIE

Membres absents :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Association « Elus, Santé Publique et Territoires » - Adhésion de la Ville**

Madame Tenenbaum, au nom des commissions des Affaires Sociales et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'association « Elus, Santé Publique et Territoires » a été créée en octobre 2005 à l'initiative d'élus locaux en charge de la santé désireux d'œuvrer avec les pouvoirs publics pour que la santé devienne l'un des champs des politiques municipales. Elle est issue d'une volonté de s'engager dans la mise oeuvre de programmes de santé publique et de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

En effet, il est avéré que la réduction des inégalités de santé ne se limite pas à des politiques de santé, mais renvoie pour l'essentiel à des politiques générales visant, en amont du système sanitaire, une réduction des inégalités économiques et sociales. Ainsi, les inégalités socio-spatiales de santé ne sont pas réductibles aux inégalités dans l'accès aux soins pour des raisons financières, juridiques, ou géographiques. Ce qui est mis en exergue est d'abord l'existence de cultures locales de la santé.

Les membres

L'association nationale « Elus, Santé Publique et Territoires » rassemble des élus de communes et de groupements de communes qui souhaitent développer des programmes de santé publique ancrés dans leurs territoires et conduits dans un cadre concerté et contractuel avec l'Etat.

Les villes actuellement membres de l'association, situées sur tout le territoire français, villes centre ou de banlieue, représentent plus de deux millions d'habitants (Grenoble, Nantes, Sceaux, Sotteville-lès-Rouen, Champigny, Reims, Nanterre, La Seyne-sur-mer, Mulhouse, Amiens, etc).

Objectifs

L'association apporte aux villes membres un lieu d'échange et de réflexion et les aide à définir des lignes d'action cohérentes. Elle se positionne également comme partenaire privilégié de l'Etat, central et déconcentré, pour parvenir à faire de la santé publique un objet de débat politique local et d'action de la ville.

L'association s'est fixé trois objectifs majeurs :

- promouvoir toutes politiques visant à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, favorisant l'accès aux droits, aux soins, à la prévention, à la santé égale pour tous, contribuant à l'éducation et à la promotion de la santé et intégrant les déterminants de la santé, en particulier environnementaux ;
- affirmer, faire reconnaître et légitimer le rôle des communes et de leurs groupements dans la mise en œuvre de politiques territoriales de santé publique, en particulier dans le cadre d'une coproduction avec l'Etat ;
- développer et consolider toute forme de programme de santé publique contractualisé entre les collectivités territoriales et l'Etat, dans la logique et sur le modèle des « Ateliers Santé Ville », développés dans le cadre de la politique de la ville.

Ressources et moyens d'action

Grâce au soutien essentiel de la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) et de la Direction Générale de la Santé (DGS) et aux contributions des villes adhérentes, l'association met en œuvre différents moyens d'action :

- formation des élus et des acteurs locaux
- information du public et communication
- échanges de pratiques
- études locales
- publications
- organisation de manifestations
- recherche de financement et de subvention

Partenaires

L'Etat (DIV et DGS), l'Association des Maires de France, l'association des maires « Villes et Banlieues » de France, l'Association des Maires de Grande Villes de France, l'Association des Maires d'Ile-de-France, l'Association des Régions de France, l'Observatoire National Santé Mentale et Précarité, le Centre collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la santé mentale, l'Université Paris VIII, l'Université Paris X, L'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles, l'Institut Renaudot, le réseau français Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé, le Syndicat National des Biologistes, l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville.

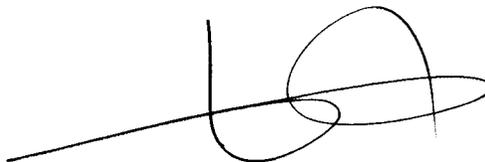
Le montant de l'adhésion est fixé à 1 € pour 250 habitants, et s'élève donc à 600,5 € pour la ville de Dijon.

Il est proposé que la Ville adhère à l'association « Elus Santé Publique et Territoires », ce qui lui permettrait de bénéficier de formations, de séminaires, d'un réseau de partenaires, d'une veille informative et d'un soutien en terme d'ingénierie de projets.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Sociales et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider l'adhésion de la Ville à l'association « Elus, Santé Publique et Territoires ».

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE - 5 FEV. 2007

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 1 FEV. 2007

